

**Plan de services en français 2011-2012**

**Commission de la fonction publique**

**Mai 2011**

## **Message de la commissaire**

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français 2011-2012 de la Commission de la fonction publique. Nous apprécions pleinement notre rôle de contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Notre plan de services en français 2011-2012 présente les progrès effectués l'année dernière relativement à la *Loi sur les services en français*, ainsi que nos buts et objectifs pour l'année 2011-2012.

Cette année, la CFP mettra l'accent sur l'amélioration de sa capacité de gérer les services en français en misant sur les ressources existantes. Nous allons continuer d'organiser et d'élaborer la façon dont nous offrons des services en français à la communauté acadienne et francophone. Par exemple, nous allons présenter et mettre en œuvre les Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Ces lignes directrices offriront aux ministères un protocole standard pour guider la gestion dans les domaines du recrutement, de la sélection et du perfectionnement des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

En 2011-2012, la CFP dirigera l'élaboration d'un cadre d'évaluation du perfectionnement professionnel pour les employés qui participent à la formation linguistique en français. Nous allons également continuer de cerner des occasions de faire traduire des renseignements sur notre site Web et dans nos documents qui peuvent être particulièrement pertinents pour la communauté acadienne et francophone, de publier des offres d'emploi en français et d'encourager les employés du gouvernement à tirer avantage des possibilités de formation linguistique en français.

Nous sommes satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent afin de contribuer à la capacité globale du gouvernement de mieux servir la communauté acadienne et francophone et sommes impatients de poursuivre notre travail en 2011-2012.

Kelliann Dean  
Commissaire

## **Introduction**

La Commission de la fonction publique (CFP) reconnaît l'importance d'offrir des services en français et s'engage à contribuer à préserver et à promouvoir la culture et le patrimoine acadiens et francophones de la province. Les buts et les objectifs présentés dans ce plan misent sur la base des services en français mise en place par la CFP afin de contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Bien que la CFP n'offre généralement pas de services directement au public, elle vise à s'acquitter de ses obligations qui consistent à appuyer les employés du gouvernement qui sont responsables d'offrir des services en français afin de répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

## **Réponses aux demandes en français (orales et écrites)**

La CFP répondra en français à toute correspondance reçue du public en français, à l'aide des services de traduction offerts par les Affaires acadiennes.

La CFP participe au programme *Bonjour!* des Affaires acadiennes. Le logo du programme *Bonjour!* indique qu'un employé peut offrir des services en français ou en anglais. La CFP maintient une liste d'employé qui peuvent parler français et qui participent au programme. On peut demander à ces employés d'intervenir rapidement dans toute situation exigeant des capacités de communication en français. Cette liste est distribuée à tout le personnel administratif de la CFP. Elle est gardée au bureau de réception (WTCC) et révisée chaque année.

En 2011-2012, la CFP créera des lignes directrices internes à l'intention des employés de la CFP au sujet de la réponse à toute communication écrite ou orale reçue en français.

## **Inventaire des services en français**

La CFP n'offre généralement pas de services au grand public. Le mandat de la CFP est d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques, les programmes, les normes et les services gouvernementaux liés aux ressources humaines. Les employés francophones de la CFP qui participent au programme *Bonjour!* offrent des services de communication orale en français, au besoin. La CFP fera appel aux services de traduction des Affaires acadiennes pour répondre à toute correspondance écrite reçue en français.

Les lignes directrices en matière de ressources humaines doivent être approuvées au début de l'exercice 2011-2012, puis seront mises en œuvre. Ces lignes directrices offriront aux ministères, offices et organismes un protocole standard pour guider la gestion des questions relatives aux ressources humaines en matière de prestation des services en français (y compris la formation et le maintien en poste). Ces lignes directrices fourniront également un protocole clair sur la façon d'intégrer la capacité linguistique en français à la planification des ressources humaines.

Le sondage « How's Work Going » a été effectué encore une fois en 2011. Des questions sur la capacité linguistique en français ont été intégrées au sondage. Les résultats donneront à la CFP un aperçu de la capacité actuelle des employés.

## Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011

Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011

Ce tableau présente les progrès réalisés par la Commission de la fonction publique par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011.

Les progrès réalisés dans la planification et la prestation de services en français sont présentés selon les objectifs spécifiques élaborés dans le [Plan stratégique pour les services en français de la Nouvelle-Écosse 2009-2013](#).

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
<p><u>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p><b>1.1 – Cadre administratif et stratégique</b></p> <p>L'Office des affaires acadiennes et le ministre s'acquittent de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>		<p>Les lignes directrices seront prêtes au début de 2010 et passeront de l'étape de l'élaboration à celle de la mise en œuvre et de l'utilisation.</p> <p>Un employé désigné participe au Comité de coordination des services en français et aux sous-comités (ressources humaines et formation).</p> <p>La CFP contribue au rapport d'étape 2010-2011 sur les services en français, prépare et publie le plan de services en français 2011-2012 de la CFP.</p> <p>Les publications qui doivent être traduites selon les exigences de la <i>Loi sur les services en français</i> le seront. Une attention particulière sera accordée aux documents qui pourraient intéresser directement les membres de la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>Après un processus de consultation à grande échelle, les lignes directrices en matière de ressources humaines seront approuvées au début de l'exercice 2011-2012.</p> <p>La coordonnatrice des services en français de la CFP a assisté aux réunions mensuelles et participé aux discussions.</p> <p>La CFP a préparé son plan de services en français 2010-2011, qui a été utilisé pour la préparation du Rapport d'étape, et se prépare à publier son plan de 2011-2012.</p> <p>La CFP a publié son plan de services en français, en français et en anglais. De plus, la CFP offre toujours la version française du code de conduite de la fonction publique en copie papier et sur le site intranet.</p>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
	<p><b>1.2 – Responsabilités des institutions</b>            Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>Explorer d'autres possibilités d'inclure la prestation de services en français dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et services.</p>	<p>Faire traduire les cartes professionnelles des cadres supérieurs et des employés qui sont en mesure d'assurer des services en français.</p> <p>Cerner les possibilités d'utiliser davantage les services de traduction et d'augmenter le contenu en français dans le site Web de la CFP.</p>	<p>Les cartes d'affaires de la commissaire et d'un employé bilingue de la CFP ont été traduites.</p> <p>La CFP a fait traduire l'un de ses panneaux d'affichage utilisés lors des salons de l'emploi et autres activités à l'échelle de la province.</p>
<p><u>Objectif 2 – Prestation de services en français</u>            Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p><b>2.1 – Consultations</b>            Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>Répondre aux besoins cernés par la communauté acadienne et francophone en ce qui concerne les services et programmes offerts par la CFP.</p>	<p>Si la CFP devait consulter la communauté acadienne et francophone, elle verra à consulter les lignes directrices et à les utiliser.</p>	<p>La CFP n'a pas effectué de consultations publiques en 2010-2011.</p>
	<p><b>2.2 – Communications internes</b>            Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone et des exigences liées à la communication en français; ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>Cerner les possibilités de sensibiliser davantage les employés aux objectifs de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement, ainsi qu'au rôle de la CFP dans l'atteinte de ces objectifs.</p>	<p>Utiliser le programme <i>Bonjour!</i> et en faire la promotion au sein de la CFP.</p> <p>Faire la promotion des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne et les Affaires acadiennes.</p>	<p>La coordonnatrice des services en français de la CFP était chargée des activités suivantes :</p> <p>Promotion du programme <i>Bonjour!</i> par la distribution du matériel du programme aux employés de la CFP qui participent au programme.</p> <p>Distribution par courriel de renseignements sur les cours de français, encourageant les employés à discuter de leur</p>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
			Faire la promotion de l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> pour que les gens aient une meilleure compréhension de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.	<p>intérêt avec leur superviseur. Ces courriels sont envoyés environ quatre fois par année.</p> <p>Réponse à toutes les demandes liées aux possibilités de formation.</p> <p>Suivi et surveillance des progrès des employés qui participent à la formation linguistique en français. Cinq employés de la CFP ont suivi des cours en 2010-2011.</p> <p>Promotion de l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> par l'envoi de courriels au personnel de la CFP sur les ateliers à venir.</p>
	<p><b>2.3 – Communications avec le public</b>  Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	La plupart de ses publications s'adressent aux employés du gouvernement; la CFP continuera à faire traduire du matériel et cherchera de nombreuses occasions d'améliorer les communications en français.	<p>Annoncer les postes vacants dans les médias francophones.</p> <p>Les publications qui doivent être traduites selon les exigences de la <i>Loi sur les services en français</i> le seront. Si la traduction n'est pas exigée par la <i>Loi</i>, une attention particulière sera accordée aux documents qui pourraient intéresser directement les membres de la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>Les services de traduction des Affaires acadiennes ont continué de nous aider à afficher les offres d'emploi en français et en anglais sur Career Beacon.</p> <p>La CFP a fait traduire l'un de ses panneaux d'affichage utilisé lorsque les employés participent à des salons de l'emploi et autres activités à l'échelle de la province.</p>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
	<p><b>2.4 – Prestation de services</b> Les services en français qui sont considérés comme prioritaires sont déterminés, des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services sont mises en œuvre, et des services sont offerts.</p>	<p>Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i>. Ces lignes directrices aideront les ministères du gouvernement à répondre aux exigences concernant les employés qui parlent français, augmentant ainsi la capacité et la possibilité d'assurer davantage de services en français.</p> <p>Veiller à ce que les lignes directrices, les modèles et les outils de référence, une fois prêts, soient placés dans « HR Online » et qu'ils soient faciles à trouver pour les gestionnaires chargés de l'embauche et les professionnels des ressources humaines.</p>	<p>Finaliser et mettre en œuvre les lignes directrices sur les ressources humaines.</p>	<p>Les lignes directrices doivent être approuvées au début de l'exercice 2011-2012.</p> <p>Elles seront affichées sur le site intranet à l'intention des gestionnaires chargés de l'embauche et du personnel des ressources humaines.</p>
	<p><b>2.5 – Ressources humaines</b> La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>Finaliser et mettre en œuvre les Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>Les lignes directrices seront mises en œuvre et les ministères pourront faire des commentaires quant à leur efficacité. Au sein de la CFP, la coordonnatrice des services en français effectuera les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer la capacité du personnel actuel d'assurer des services en français.</li> <li>- Surveiller les employés qui suivent des cours de français pour déterminer leur niveau de compétence.</li> <li>- Offrir au personnel des occasions d'apprentissage et des outils pour</li> </ul>	<p>Les coordonnées sont fournies dans les lignes directrices. Il est prévu que les commentaires seront transmis par courriel et par téléphone.</p> <p>La coordonnatrice des services en français a effectué les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des progrès des employés de la CFP inscrits aux cours de français. En 2010-2011, cinq employés de la CFP étaient inscrits aux cours de français.</li> <li>- Distribution par courriel de renseignements sur les cours</li> </ul>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011
			<p>perfectionner et conserver, au fil de l'année, leurs compétences en français.</p> <p>- Faire la promotion de la séance de sensibilisation sur les Acadiens intitulée <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i>, offerte par les Affaires acadiennes, et encourager les employés de la CFP à y assister.</p>	<p>de français, encourageant les employés à discuter de leur intérêt avec leur superviseur. Ces courriels sont envoyés environ quatre fois par année.</p> <p>- Promotion de l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> par l'envoi de courriels au personnel de la CFP sur les ateliers à venir.</p>

## Buts, objectifs et mesures pour l'année 2011-2012

Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2011-2012

Ce tableau présente les buts, les objectifs et les mesures de la Commission de la fonction publique pour l'année 2011-2012 :

Les buts, les objectifs et les mesures pour la planification et la prestation des services en français sont présentés selon les objectifs spécifiques élaborés dans le [Plan stratégique pour les services en français de la Nouvelle-Écosse 2009-2013](#).

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
<p><b>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</b> Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p><b>1.1 – Cadre administratif et stratégique</b> L'Office des affaires acadiennes et le ministre s'acquittent de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>Les lignes directrices seront approuvées au début de l'exercice 2011-2012. Une fois approuvées, elle seront mises en œuvre par le personnel des ressources humaines et les gestionnaires.</p> <p>La CFP continuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de soutenir le Comité de coordination des services en français en y assurant la présence d'un membre de son personnel;</li> <li>- d'appuyer la planification du gouvernement et de contribuer aux exigences relatives aux rapports d'étape;</li> <li>- de déterminer les publications et les documents promotionnels qui doivent être traduits en français et distribués aux employés francophones et aux bureaux du gouvernement dans les régions de la province qui comptent une grande population francophone.</li> </ul>	<p>Les lignes directrices seront approuvées au début de l'exercice 2011-2012. Ensuite, la coordonnatrice des services en français de la CFP dirigera leur mise en œuvre en collaboration avec le sous-comité sur les ressources humaines et la formation.</p> <p>La coordonnatrice des services en français de la CFP continuera d'être membre du Comité de coordination des services en français.</p> <p>La CFP publiera son plan de services en français 2011-2012, en français et en anglais.</p> <p>Les publications qui doivent être traduites selon les exigences de la <i>Loi sur les services en français</i> ou qui ont un impact direct sur la communauté acadienne et francophone seront traduites. Les lignes directrices sur les ressources humaines seront traduites en français.</p> <p>La coordonnatrice des services en français fera la promotion des exigences en matière de traduction prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> auprès des experts au sein de la CFP. Elle augmentera également le contenu en français sur les sites Web et intranet de la CFP.</p>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
	<p><b>1.2 – Responsabilités des institutions</b>  Les institutions publiques désignées s'acquittent mieux de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>Diriger la mise en œuvre des Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>Les lignes directrices seront approuvées au début de l'exercice 2011-2012. Elles fourniront un protocole clair sur la façon d'intégrer la capacité linguistique en français à la planification des ressources humaines.</p> <p>Continuer de considérer d'autres possibilités d'inclure la prestation de services en français dans l'élaboration d'un programme ou d'un service.</p>	<p>Les lignes directrices offriront des conseils aux ministères dans les domaines du recrutement, de la sélection et du perfectionnement des employés. La coordonnatrice des services en français de la CFP et les coordonnateurs des autres ministères donneront des présentations aux sept groupes de services intégrés (CSU) des ressources humaines.</p> <p>Avec la mise en œuvre des lignes directrices, la CFP s'est acquittée de sa principale responsabilité en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>. En 2011-2012, la coordonnatrice des services en français de la CFP tiendra compte de tous les commentaires reçus au sujet des lignes directrices pour déterminer leur efficacité.</p> <p>Cerner les possibilités d'utiliser davantage les services de traduction et d'augmenter le contenu en français dans le site Web de la CFP. Les lignes directrices seront traduites et affichées sur le site Web de la CFP en français et en anglais.</p>
<p><b>Objectif 2 – Prestation de services en français</b>  Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p><b>2.1 – Consultations</b>  Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de mieux répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>Répondre aux besoins cernés par la communauté acadienne et francophone en ce qui concerne les services et programmes offerts par la CFP. Déterminer les secteurs où la CFP pourrait mieux répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.</p>	<p>La plupart des consultations effectuées par la CFP sont internes au gouvernement. Si la CFP devait consulter la communauté acadienne et francophone, elle verra à utiliser les lignes directrices sur les consultations.</p>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
	<p><b>2.2 – Communications internes</b>            Les fonctionnaires connaissent mieux l'approche du gouvernement en matière de prestation de services en français. Ils sont plus sensibles aux enjeux culturels liés à la communauté acadienne et francophone et ils sont plus au courant du besoin de communiquer en français. Ils font la promotion des services en français auprès du public.</p>	<p>Sensibiliser davantage les employés aux objectifs de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son règlement, ainsi qu'au rôle de la CFP dans l'atteinte de ces objectifs.</p>	<p>La coordonnatrice des services en français de la CFP effectuera les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i> au sein du ministère par l'envoi de courriels au personnel de la CFP sur les ateliers à venir.</li> <li>- Diffuser l'information sur toutes les activités qui pourraient intéresser les employés francophones, par exemple les dîners-causeries et autres activités culturelles.</li> <li>- Travailler avec le directeur des communications de la CFP afin de créer un outil de communication à l'intention du personnel décrivant les obligations de la CFP prévues par la <i>Loi sur les services en français</i>.</li> <li>- Sensibiliser davantage le service des ressources humaines et la division du soutien à la clientèle de la CFP afin d'encourager les employés bilingues à participer au programme <i>Bonjour!</i></li> </ul>
	<p><b>2.3 – Communications avec le public</b>            Les intervenants clés et la communauté comprennent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.</p>	<p>La plupart de ses publications de la CFP s'adressent aux employés du gouvernement; la CFP continuera à faire traduire du matériel et cherchera de nombreuses occasions d'améliorer les communications en français.</p>	<p>La coordonnatrice des services en français de la CFP effectuera les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'utilisation des médias francophones, par exemple <i>Le Courrier de la Nouvelle-Écosse</i>, pour afficher les offres d'emploi qui exigent une capacité en français.</li> <li>- Promouvoir les exigences en matière de traduction prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> auprès des experts au sein de la CFP.</li> <li>- Promouvoir la disponibilité des services de traduction des documents de la CFP auprès de tous les employés.</li> <li>- Travailler avec le webmestre pour améliorer le contenu en français affiché sur le site Web de la CFP.</li> </ul>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
	<p><b>2.4 – Prestation de services</b></p> <p>Les services en français qui sont considérés comme prioritaires sont déterminés, des stratégies ou des approches relatives à la prestation de services sont mises en œuvre, et des services sont offerts.</p>	<p>Mettre en œuvre les Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i>. Ces lignes directrices aideront les ministères du gouvernement à répondre aux exigences concernant les employés qui parlent français, augmentant ainsi la capacité et la possibilité d'assurer davantage de services en français.</p> <p>Faire en sorte que les lignes directrices sur les ressources humaines, les modèles et les documents de référence dont disponibles en ligne.</p> <p>Fournir sur demande des conseils et une orientation aux autres institutions publiques désignées pour faciliter l'élaboration de leurs propres Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>La CFP dirigera le sous-comité sur les ressources humaines et la formation pour l'élaboration d'un cadre d'évaluation. Ce cadre offrira les outils nécessaires pour l'évaluation du perfectionnement professionnel pour les employés qui participent à la formation linguistique en français.</p>	<p>Créer un plan de formation qui inclut un calendrier de formation pour le personnel des ressources humaines. Ce plan inclura également une trousse de formation à l'intention des gestionnaires et du personnel des ressources humaines.</p> <p>D'autres activités seront également incluses dans le plan, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Contribuer à l'élaboration des trousse de formation à l'intention des gestionnaires et du personnel des ressources humaines.</li> <li>● Former les coordonnateurs des services en français des autres ministères.</li> <li>● Appuyer les coordonnateurs des services en français dans l'utilisation des lignes directrices en collaboration avec leurs gestionnaires.</li> <li>● Offrir des conseils d'experts pour atténuer tout problème possible lié aux ressources humaines.</li> <li>● Tenir compte de tous les commentaires reçus au sujet des lignes directrices sur les ressources humaines pour déterminer leur efficacité.</li> <li>● Mettre à jour les lignes directrices chaque année, selon les pratiques courantes.</li> </ul> <p>Tel que demandé, la coordonnatrice des services en français de la CFP offrira du soutien et des conseils aux institutions publiques désignées nommées dans le <i>Règlement sur les services en français</i> alors qu'elles élaborent leurs propres lignes directrices sur les ressources humaines.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'élaborer un plan d'évaluation facile à utiliser. Quatre outils importants seront élaborés dans le cadre de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Une description du programme</li> <li>● Un modèle logique du programme</li> <li>● Un cadre d'évaluation</li> <li>● Un plan de gestion de l'évaluation</li> </ul>

Objectifs	Résultats prévus : Plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts et objectifs du Ministère en 2011-2012	Mesures prévues en 2011-2012
	<p><b>2.5 – Ressources humaines</b>            La capacité de la fonction publique d'offrir des services en français a augmenté.</p>	<p>Mettre en œuvre les Lignes directrices sur les ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>La coordonnatrice des services en français de la CFP tiendra compte de tous les commentaires reçus au sujet des lignes directrices pour déterminer leur efficacité.</p> <p>Au sein de la CFP, on tiendra compte de la capacité linguistique en français des employés des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer la capacité linguistique en français du personnel actuel (par l'entremise du sondage « How's Work Going »)</li> <li>• Continuer d'évaluer les employés qui suivent des cours de français</li> <li>• Continuer de diffuser l'information sur les possibilités d'apprentissage au personnel de la CFP et de tenir compte de leur participation</li> </ul>

## **Priorités de la communauté acadienne et francophone**

Les lignes directrices sur les ressources humaines seront approuvées au début de l'exercice 2011-2012. La CFP dirigera leur mise en œuvre en collaboration avec le sous-comité sur les ressources humaines et la formation. Ces lignes directrices offriront des conseils aux ministères dans les domaines du recrutement, de la sélection et du perfectionnement des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La mise en œuvre de ces lignes directrices offrira aux gestionnaires et aux professionnels des ressources humaines un protocole standard pour guider la gestion des questions relatives aux ressources humaines en matière de prestation des services en français. Ce protocole uniforme permettra aux ministères de faire des efforts constants pour augmenter la qualité et la quantité de services offerts en français, ce qui est une priorité pour la communauté acadienne et francophone.

## **Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone**

La CFP profitera des possibilités d'augmenter sa capacité d'offrir des services en français par l'entremise de la formation, du recrutement et de la sensibilisation envers les services en français. En augmentant notre capacité d'offrir des services en français, nous permettrons aux Néo-Écossais acadiens et francophones de communiquer avec le gouvernement dans leur propre langue. La CFP atteindra ces objectifs des façons suivantes :

- Continuer de promouvoir les cours de français offerts par les Affaires acadiennes afin de renforcer la capacité linguistique en français des employés actuels de la CFP.
- Mettre en œuvre les lignes directrices sur les ressources humaines, qui donneront des conseils aux ministères en ce qui a trait au recrutement.
- Faire la promotion des exigences en matière de traduction prévues par la *Loi sur les services en français* auprès des experts au sein de la CFP.

En s'engageant à faire ces activités, la CFP contribue à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone.